



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Lutte et prévention

Question écrite n° 59172

Texte de la question

Mme Muguette Jacquaint attire l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'intégration sur les difficultés rencontrées par le SDLCT qui doit connaître une nouvelle restructuration. Ce service travaille en direction des toxicomanes. Ses missions sont : accueil et suivi des toxicomanes en centre ; sevrage en ambulatoire avec les médecins de l'équipe ; sevrage en partenariat avec l'APRAE (association pour la réinsertion et l'alternative à l'exclusion). Ce type de sevrage permet des modalités adaptées à chaque patient de façon beaucoup plus souple qu'en milieu hospitalier ; post-cures. Les départs en post-cure sont en augmentation, l'équipe éducative assure cette mission afin d'aider le toxicomane à prendre le recul nécessaire avant d'envisager un travail de réinsertion ; hébergement. Dans le cadre du partenariat avec l'APRAE, c'est un travail complet imposant la pluridisciplinarité ; prise en charge de l'entourage. Dans le cadre de la prévention, ce centre travaille avec des partenaires, tels que municipalités, conseils généraux, associations, DSQ. Or, pour ce service, un projet de restructuration entraîne la suppression de plusieurs postes d'éducateurs spécialisés, assistantes sociales, psychologues, infirmières psychiatriques. Alors que la situation que connaît le département de Seine-Saint-Denis rend nécessaire l'augmentation des moyens, il est inacceptable qu'une réduction soit envisagée. En conséquence, elle lui demande quelles dispositions il compte prendre pour que le projet soit suspendu et que des moyens supplémentaires soient attribués.

Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre de la santé et de l'action humanitaire sur la restructuration du service départemental de lutte contre la toxicomanie. Cette restructuration s'avérerait indispensable du fait de problèmes de gestion importants et surtout d'une activité de prise en charge des toxicomanes très faible au regard des moyens consacrés. Elle vise donc en premier lieu à augmenter les possibilités d'accueil et de consultation des toxicomanes et de leurs familles en ouvrant d'autres points d'accueil, à Montreuil notamment, et en second lieu à disposer de moyens de contrôle rigoureux des dépenses en regroupant l'ensemble des activités menées au sein d'un même service. Cette reorganisation n'engendre en aucun cas une diminution de l'enveloppe départementale de crédits lutte contre la toxicomanie. Au contraire, celle-ci est largement augmentée des 1992, afin de garantir aux personnels de ce service un statut stable en confiant la gestion de tout le service à un hôpital du département.

Données clés

Auteur : [Mme Jacquaint Muguette](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59172

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : affaires sociales et intégration

Ministère attributaire : santé et action humanitaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 1992, page 2699